

**Arrêté 2020-56 portant composition du comité de sélection  
pour le poste MCF section 01 du CNU  
Profil : Droit privé généraliste  
Affectation CUFR : Département DEG**

- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007
- Vu le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008
- Vu la convention de partenariat entre le CUFR Mayotte et l'université de Nîmes en date du 19 juin 2018
- Vu les décisions du conseil d'administration restreint du CUFR Mayotte en date du 2 avril 2020
- Vu les décisions du conseil d'université restreint de l'université de Nîmes en date du 2 avril 2020

**ARRETE2**

**Article 1** : La composition du comité de sélection créée en vue de pourvoir un emploi de maître de conférences en droit privé est fixée comme suit :

Membres appartenant à l'Université de Nîmes				
Nom	Prénom	Qualité	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement d'origine
PARTYKA	Patricia	MCF	Droit privé (01)	Université de Nîmes
LE GAL LA SALLE	Corinne	PR	Hydrogéologie (35)	Université de Nîmes
DENI	Michela	PR	Sémiotique (07 et 71)	Université de Nîmes
Membres extérieurs à l'établissement				
SIRI	Aurélien	MCF	Droit privé (01)	CUFR Mayotte
M'SAÏDIÉ	Thomas	MCF	Droit public (02)	CUFR Mayotte
CHASSOT	Laurent	MCF	Droit privé (01)	CUFR Mayotte
EGEA	Vincent	PR	Droit privé (01)	Aix-Marseille université
LEBORGNE	Anne	PR	Droit privé (01)	Aix-Marseille Université

**Article 2** : La présidente du comité de sélection est Madame Patricia PARTYKA.

**Article 3** : La vice-présidente du comité de sélection est Madame Corinne LE GAL LA SALLE.

**Article 4** : Les noms des deux rapporteurs statuant sur les demandes de mutations prioritaires (rapprochement de conjoint, fonctionnaires en situation de handicap) et les dispenses de qualification (recrutements étrangers) sont :  
Jean-Baptiste PERRIER (PR) Droit privé - Aix-Marseille Université et Caroline SIFFREIN-BLANC (MCF) Droit privé - Aix-Marseille Université.

**Article 5** : Ce comité n'est valable que pour la durée du présent recrutement.

Fait à Dombéni, le 3 avril 2020

Le Directeur du CUFR de Mayotte



Aurélien SIRI